On peut scinder la Province de sultés. Québec en deux ou trois Provinces. L'avons-nous demandé? Non. les protestations ministérielles contre cette atteinte portée à nos droits; a-t-on entendu à cette occasion les protestations ministérielles que nous entendons aujourd'hui? Les a-t-on entendu dire que nos droits étaient en danger? Oh non! Et cependant si nous étions divisés, nous ne serions plus rien. Done, quand on nous dit que nous ne pouvons en cette circonstance toucher à la constitution je réponds que l'on nous fait une grande injustice, contre laquelle nous devons protester de toutes nos forces, car si, sans nous consulter on a changé la constitution pour nous scinder et nous diviser, on ne peut nous contester le droit de la changer dans l'intérêt des Catholiques du Nouveau-Brunswick, auxquels ont fait une si criante injustice.

L'Hon. M. FOURNIER explique que le changemennt auquel réfère l'hon. député de Joliette ne peut avoir lieu que du consentement des Provinces concernées, ou s'applique au cas de nouvelles Provinces

que l'ont voudrait former.

M. BABY soutient que ce changement s'applique aussi aux Provinces actuelles et continue en disant: Nous avons le droit de dire qu'on nous a fait une immense injustice en passant un tel Acte. tenant, quant à la brûlante question qui nous occupe, je ne veux pas, à ce sujet, en appeler aux sentiments religieux ni aux passions. Je dis seulement à ceux dont le fair play existe partout où flotte le drapeau anglais, de faire pour nous ce qu'ils demanderaient que nous fissions s'ils étaient à notre place. Ils s'opposeraient par tous les moyens constitutionnels à une pareille injustice. Ou sait qu'il répugne absolument à la conscience des Catholiques du Nouveau-Brunswick d'accepter la loi des écoles communes. Par cette loi, on dit que les enfants n'appartiennent pas à leurs parents pour les fins d'éducation, mais qu'ils appartiennent à l'Etat. Eh bien, pour les Catholiques, c'est le droit du père et de la mère de ne laisser inculquer à leurs enfants que les sentiments et les enseignements religieux de leur foi, ce qui en fait des citoyens remplis de cette loyauté et de ces vertus qui ont conservé le peuple Canadien dans son autonomie, sa religion, et sa fidélité. C'est contre notre conscience, c'est contre la conscience des Catholiques du Nou-

veau-Brunswick d'envoyer leurs enfants à des écoles d'où tout enseignement religieux est banni, ou là où on ne donne pas l'enseignement religieux catholique convenable. Une telle chose est contre nos sentiments. Ne nous forcez pas plus longtemps à faire une chose qui répugne tant à notre conscience, car vous nous ferez l'injustice la plus grande et la plus criante. Je ne veux pas jeter l'injure aux Protestants du Nouveau-Brunswick, ni blesser les sentiments de leurs chefs en quoi que ce soit ; je veux au contraire tout simplement en appeler à leur esprit de justice et de modération. Donnez à nos co-religionnaires ce que les vôtres ont dans Québec et Ontario, c'est tout ce que nous exigeons: justice égale pour tous. Je suis surpris que le député de Québec Centre vienne nous parler des fautes commises par les auteurs de la Confédération. Autrefois l'hon. membre a été contre la Confédération. Plus tard il devint favorable à ce projet, et dans un temps il a écrit un pamphlet dans le sens de la Confédération, et dans un autre temps il a écrit un pamphlet contre la Confédération. Quand l'Acte de Confédération a été soumis à la discussion, qu'a-t-il dit? Il a dit que nous n'avions rien à crnindre, et qu'il avait d'autant plus de confiance en cette partie de la Constitution qu'elle venait des hommes qui étaient alors au pouvoir.

M. BABY lit alors quelques extraits en langue anglaise et continue :

De sorte que l'on peut voir que l'hon. membre approuvait ce qui avait été fait.

L'hon. M. CAUCHON:—Je n'ai pas dit le contraire. Seulement j'ai dit que s'il y avait du mal, c'était votre faute.

M. BABY :- Eh bien! vous avez dit qu'il y avait du mal et que nous étions appelés à le réparer; nous aussi, nous trouvons qu'il y a du mal, mais nous voulons y apporter le remède véritable, nous voulons nous adresser à l'Angleterre pour lui demander un acte qui redresse l'injustice faite à la minorité du Nouveau Brunswick. L'hon, membre oublie que j'ai voté nonconfiance avec ses amis et avec les conservateurs du Bas-Canada qu'on appelle aussi L'hon. député de Québec Centre devrait se rappeler que lui et ses amis ont voté avec les conservateurs, qui ont voté par conscience, dans l'intérêt public et contre leurs propres chefs. Je ne pense pas que l'hon. député songeait à ce fait lorsque, au commencement de cette séance il nous accusait de faire du "capital poli-